

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 5275

présenté par
M. Zulesi
-----**ARTICLE 28**

À l'alinéa 1, substituer au mot :

« pendant »,

les mots :

« pour une durée de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.